

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004963

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

18guyX

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1679

Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AKKAZENE Nahuel

Date de naissance :

01.01.1954

Adresse :

Lohneret Zahra Rue 8 n° 1

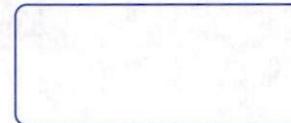
Tél. :

0667164605 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

03 OCT. 2023

M. AKKAZENO Moh

06

Monopost

Alle 1/ (22)

DUALKOPT

Alle 2/ (84) (20)

hauter de fix me (06)

P.R. BENHARBIT Mohamed
OPHTHALMOLOGISTE
Hôpital Cheikh Zaid - Rabat
INN. 101107829

SELARL PHARMACIE REVOL
 au capital social de 01210 euros
 christophe MR REVOL
 5 avenue voltaire
 01210 FERNEY - VOLTAIRE
 FRANCE
 Tel: 0450407210 Fax: 0450401764
 Email: pharmacie.revol@offisecure.com
 N° SIRET : 49911859400013 - N° SIREN : 499118594
 TVA Intracommunautaire : FR65499118594
 RCS : 499118594 - Ville de greffe : ferney-voltaire
 Code NAF/APE : 4773Z

Page 1 / 1

FACTURE

N° 37346/853171

Du 20/10/2023

Date de l'échéance 21/10/2023

AKKAZENE MOHAMMED
 50 RUE DE VERSOIX
 01210 FERNEY - VOLTAIRE
 FRANCE
 0629024565

Prescripteur : MEDECIN Frontalier
 N° AM : 011999604
 Opérateur : 24/7 i

Désignation Code produit	Prest.	Taux Remb.	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant Total HT
MONOPROST 50MCG COLLY DOSE 30 3400926738266	PH7	0	6	8,599	2,10%	51,60
N° Ordonnancier : 1047016						
N° Lots : 6S82 6S82 6S82 6S82 6S74 6S74						
Honor. dispens. HD7	HD7	0	6	0,999	2,10%	5,99
DUALKOPT 20mg/ml+5mg/ml Collyr s Fl/10ml 3400930038345	PH7	0	6	17,150	2,10%	102,90
N° Ordonnancier : 1047017						
N° Lots : DK189 DK189 DK189 DK189 DK189 DK189						
Honor. dispens. HD7	HD7	0	6	0,999	2,10%	5,99
Honor. dispens. HDR	HDR	0	1	0,500	2,10%	0,50
Montant HT	Taux TVA (*)			Montant TVA		Montant TTC
166,98	2,1% (4)			3,51		170,49
Total HT				Total TVA		Total TTC
166,98				3,51		170,49

Part AMO	0,00
Part AMC	0,00
Part Client	170,49

Mode(s) de règlement	
CB	170,49

Reste dû	0,00
----------	------

Montants exprimés en Euros

PAYÉ

acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

SELARL PHARMACIE REVOL

29 DEC. 2023

FERNNEY-VOLTAIRE
Tél. 04 50 40 72 10 Fax 04 50 40 17 64

(u) indique les quantités unitaires

(*) Les codes TVA: code 4: taux 2.1

(NF525) 124//1/FACTURATION/FACTURE/EIR/NAYFMG/N0QGM/202203.R4/0/B525/0370-4/444794